Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260209-09_02_2026_08-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton des Herbiers
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à 20 h 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 05 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présent : 13 Votant : 13

Étaient présents	*RONDEAU Landry, BEAUNE Alexandra, ROBERT Sylvain, TEILLIER Magali BREMAND Romain, PASQUIER Laurence, FICHET Simon, MORISSET Mary, PLANCHOT Armelle, POUPET Dominique, PLUCHON Pierre, VILLENEUVE Marie VITALI Yannick*
Absents excusés :	*OUVRARD Elise, LIBAUD François*
Pouvoirs :	
Secrétaire de séance :	*PASQUIER Laurence*

N° 09-02-2026-08 – LOTISSEMENT LES PRES DU CHÂTEAU 1ere TRANCHE : DENOMINATION DES RUES

L'autorisation d'aménager pour la 1ere tranche ayant été délivrée et par conséquent le plan validé, le conseil municipal confirme à l'unanimité que la rue qui desservira les 10 lots numérotés 1à 5 et de 20 à 24 portera le nom suivant : « Rue de la Duchesse ». Quant aux lots n° 25 à 34 et de 43 à 46 portera le nom suivant « Rue du Marquis ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Mesnard La Barotière, le 09 février 2026 Le Maire : L.RONDEAU Le secrétaire de séance L.PASQUIER

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).